



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Compte rendu de l'action du 25 avril 2007
au siège du Centre Démocrate Humaniste (CDH)

En l'absence de Mme Joëlle Milquet, Présidente, et des parlementaires bruxellois du cdH, excusés car retenus par les différentes assemblées et conférences de presse de ce jour, nous avons été reçus pour notre 2ème sit-in au siège de ce parti, par Mme Vanessa Matz, directrice politique, Mme Veronique De Baets, collaboratrice pour les affaires sociales, ainsi que par Mr. Dominique Weerts, secrétaire national cdH pour le secteur non marchand.

Mr. Jean-Paul Procureur, député de la Région wallonne et de la Communauté française, nous a rejoint en cours d'entretien.

Après avoir brièvement rappelé les enjeux de notre combat, l'acuité et l'ampleur de la problématique à Bruxelles (chiffres à l'appui) qui s'étend à la Flandre et à la Wallonie, nous avons précisé l'objectif de ce sit-in à la veille des élections législatives, à savoir nous informer sur **l'attitude, les propositions et priorités du cdH au sujet du handicap de grande dépendance pour les prochaines négociations institutionnelles.**

Mme Matz nous a répondu que le programme électoral du cdH sera approuvé ce samedi à Liège et qu'il se présentera sous deux formes : une simplifiée et une plus détaillée. Le programme sera diffusable à partir de samedi midi. Le cdH est conscient des questions de la problématique spécifique à la région Bruxelloise, de même que les autres partis francophones.

Mme De Baets, quant à elle, nous a précisé qu'un axe spécifique de soutien aux enfants et adultes de grande dépendance est inclus dans le chapitre du programme traitant du soutien et des mesures à prendre relatives aux personnes handicapées (dont l'insertion professionnelle, la discrimination, la revalorisation des revenus, le relèvement des plafonds déductibles ...). Parmi ces revendications, l'engagement **urgent** d'une augmentation du nombre de places en Région wallonne et bruxelloise, car si ce problème relève de la compétence régionale, il est à appréhender comme un problème national.

Le mémorandum du GAMP n'étant pas encore disponible car en cours d'élaboration, Mme De Baets nous a assuré que la Présidente insiste sur le caractère évolutif du programme cdH, ce qui permettra l'insertion d'idées nouvelles. Très sensible à l'effort de sensibilisation réalisé par le GAMP depuis 1 an et demi (dont la poursuite est encouragée notamment par Mr. Procureur), le cdH reconnaît que sa conscience des problèmes a évolué dans le temps (grâce aussi à sa présence dans différents gouvernements) et que ses représentants y sont attentifs dans les différentes assemblées où ils siègent.

Par rapport au problème le plus crucial du refinancement de la COCOF, Mr. Weerts nous a fait part d'une proposition qui semble rallier un consensus des partis francophones, conscients de l'impossibilité pour la COCOF de fonctionner sans ce refinancement, à savoir : le transfert de deux compétences de la COCOF – tourisme et formation professionnelle – vers la région de Bruxelles. Leurs budgets seraient dès lors libérés pour d'autres politiques, mais cette proposition suppose l'accord du Ministre Vanhengel, VLD (l'appui du SPA et du CD&V serait acquis).

Le GAMP, tout en s'accordant sur **la nécessité impérieuse de refinancer le secteur du handicap à Bruxelles**, a mis aussi l'accent sur différents dysfonctionnements dont les personnes handicapées font les frais, à savoir :

- Les difficultés voire l'absence totale de communication entre Cabinets régionaux ayant les mêmes fonctions (notamment les Affaires sociales), d'autant plus quand les Ministres appartiennent à des partis différents.



Le GAMP **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places** **pour personnes handicapées de grande dépendance**

- L'impossibilité de garantir la libre circulation en Communauté Française des personnes lourdement handicapées bénéficiant d'une convention « prioritaire » à Bruxelles ou « nominative » en Wallonie, et destinées à l'occupation de places non subsidiées. Or, ces places existent en Wallonie (art.29) et permettent l'accueil de 3500 français et de quelques centaines de wallons. Par contre à Bruxelles, toutes les places sont subsidiées et occupées, et les conventions prioritaires ne peuvent s'exporter en Wallonie ! Une fois de plus donc, les bruxellois restent exclus de certains services existants en Communauté Française. Le GAMP compte dénoncer publiquement ce problème.
- Le saucissonnage des compétences qui conduit à de nombreuses aberrations, régulièrement dénoncées par le GAMP, et au sentiment d'être victime du bricolage institutionnel.
- La carence de services pour tous les âges de la vie impliquant de nombreuses recherches, voire le recours au placement en institution en Région wallonne. Cela engendre, d'autant plus dans le cas du placement d'enfants, un insupportable déchirement familial ainsi que de longs déplacements hebdomadaires en province.
- L'impossibilité pour les pouvoirs en place de répondre à leurs missions, ce qui se traduit par une « non assistance à personne en danger ».

Le GAMP demande dès lors :

- Que les représentants du cdH participent aux activités qui s'organisent au sujet de la grande dépendance, soulignant entre autre leur absence au colloque organisé le 24 avril par Alain Courtois (il semblerait qu'un problème de réception du serveur du cdH soit à l'origine d'un défaut de communication).
- Que soit institutionnalisé un dialogue permanent entre les entités et niveaux de compétences, ce à quoi le cdH signale sa demande de création d'un Ministère de la coopération entre entités.
- Qu'un plan national d'aide aux personnes handicapées de grande dépendance soit élaboré.
- Que le cdH soit attentif au vote de la proposition d'ordonnance bruxelloise déposée par Mr. Didier Gosuin, et co-signée par tous les partis démocratiques francophones et flamands, au sujet de la mobilisation des réserves foncières bruxelloises au profit d'infrastructures d'accueil et de logement pour personnes handicapées.

Le GAMP a rappelé, tout en la faisant sienne, la phrase prononcée le 14 juillet 2006 par la Présidente Joëlle Milquet lors du précédent sit-in :

« ..., il faut déclencher une prise de conscience commune pour susciter une volonté conjointe de tous les parlementaires (fédéraux, régionaux, communautaires) avec la même pression, la même urgence, la même volonté d'y affecter les moyens financiers. Pour ce faire, il faut un calendrier pro-actif »

En conclusion, les deux parties se sont promises de s'échanger programme et mémorandum dès qu'ils seront disponibles, Mme Matz rappelant que le contenu du programme électoral du cdH pointe en « urgence » la problématique des personnes handicapées de grande dépendance exigeant de nouvelles solidarités. Elle nous a encore une fois assuré de la sensibilité incontestable de tous les acteurs du cdH à tous les niveaux et de la présence dans chaque assemblée d'un collaborateur chargé des Affaires sociales.

Mme Matz a promis également au GAMP de relayer l'entretien de ce jour auprès de la Présidente du cdH, mais aussi auprès des mandataires régionaux et de Mr. Benoît Cerexhe, Ministre-Président de la COCOF. C'est en remerciant nos interlocuteurs que nous avons pris congé.

Rapporteur : Claire Borchgraeve